

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Direction des Musées - Exposition « Arts de l'Islam » - Convention de partenariat à conclure entre la Ville, le Musée National du Louvre, la Réunion des Musées Nationaux

Madame MARTIN expose :

Consacré aux arts du monde de l'Islam, dans toute leur pluralité géographique et culturelle, pour une période allant de l'époque médiévale à nos jours, le projet que le musée des Beaux-Arts proposera au public de novembre 2021 à mars 2022 s'inscrit dans un programme collectif qui déploiera, au même moment et sur une thématique commune, une série d'expositions dans 18 villes du territoire national (Rouen, Nantes, Rennes, Angoulême, Clermont-Ferrand, Toulouse, Narbonne, Marseille, Saint-Louis sur l'Île de la Réunion, entre autres).

Visant à favoriser un dialogue interculturel fondé sur une meilleure connaissance des civilisations de l'Islam, l'exposition dijonnaise s'ouvrira de façon propice au moment de l'édition 2021 du Festival *Les nuits d'Orient*.

Comme l'ensemble des manifestations dans les 17 autres villes sélectionnées, cette présentation temporaire bénéficiera d'un relais appuyé de la part du Ministère de l'Éducation nationale. Elle offrira un terrain d'expérimentation à la fois muséographique et éducatif : une sélection restreinte d'«œuvres ambassadrices» (10 à 12 en tout, dont une moitié issue des collections du musée des Beaux-Arts) s'intégrera à un dispositif fort de médiation, constitué à la fois d'une proposition audiovisuelle d'envergure et d'un espace- agora dédié à l'accueil des groupes ou à la discussion lors des visites.

Liée à une sollicitation gouvernementale – matérialisée par une lettre de mission du Premier Ministre au Musée du Louvre en date du 23 décembre 2020 -, l'opération nationale est coproduite en partenariat avec le département des arts de l'Islam du Louvre et la Réunion des Musées Nationaux. Plus spécifiquement, l'exposition dijonnaise s'inscrit dans la convention-cadre signée entre le musée du Louvre et la Ville de Dijon en 2019.

Le coût de l'exposition du musée des Beaux-Arts est supporté en majeure partie par la Réunion des Musées Nationaux (scénographie et dispositif audio-visuel, transport et assurance des œuvres prêtées, livret gratuit de visite, communication nationale). Seules la communication locale, l'action culturelle et l'acquisition de catalogues d'exposition seront à la charge financière de la Ville de Dijon.

Dans ce contexte, il vous est proposé de signer une convention de coorganisation définissant les modalités de production de l'exposition et les engagements pris par chacune des parties dans ce projet.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – approuver le projet de convention de co-organisation à conclure entre L'Établissement public à caractère administratif regroupant le musée national du Louvre et le musée national Eugène Delacroix, la Réunion des Musées Nationaux et la Ville de Dijon, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 – m'autoriser à signer la convention définitive ;

3 – m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette convention.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ